

ECHANGE DE PRATIQUES FRANCO-BELGE

En mai 2008 était organisé à Dijon et pour la première fois en France, par l'association SEDAP, sous contrôle du Procureur de la République, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, tel que prévu par la Loi du 5 mars 2007 et le cahier des charges de la MILDT.

Largement relayés par les médias, les professionnels d'une association belge (Service de Prestations éducatives et d'intérêt général « Pep's ») travaillant sous mandat judiciaire au profit de jeunes mineurs, ont vu dans ces stages une réponse éventuelle à certaines attentes formulées au travers de la réforme belge relative à la protection de la jeunesse.

Après un premier contact en juin 2008 avec la chargée de mission Prévention et Protection Judiciaire de la Jeunesse de la MILDT, les professionnels de l'association ont été orientés vers l'association SEDAP et le CIRDD Bourgogne, pour l'organisation d'une rencontre d'échange des pratiques des deux pays. Celle-ci s'est tenue du 1^{er} au 3 avril 2009, à Dijon.

Reçue dès leur arrivée dans la capitale de Bourgogne par le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Région Bourgogne, Préfecture de la Côte-d'Or, leur a été présenté la politique de prévention de lutte contre les drogues et les toxicomanies en Bourgogne et Côte-d'Or. La délégation belge (constituée de 2 criminologues du Pep's, un criminologue attaché au Parquet du Procureur du Roi, section jeunesse, le Vice-Président du Tribunal de première instance de la ville de Huy et Juge pour enfants pendant 30 années) a ensuite, durant ses trois jours de visite, rencontré différents intervenants émanant de la MILDT, du Parquet, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la SEDAP. Il a été essentiellement question des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants et de la comparaison des législations pour mineurs des deux pays. Une visite du Centre Educatif Fermé de Châtillon sur Seine a également été organisée.

Ravie de ces différentes rencontres la délégation belge est repartie avec plusieurs supports de travail et semble déjà élaborer de nouvelles pistes de réponses éducatives et judiciaires largement inspirées des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.